

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 45 – Mars 2009

Thème : 3 – Qualité Sous-thème : 3 – 4 Gestion de la qualité

Notice n° : 2009-4705

Opportunités pour l'industrie du hareng d'optimiser les traitements par l'enregistrement de l'information, par des systèmes efficaces de traçabilité, et par des techniques avancées d'analyse de données

Opportunities for the herring industry to optimize operations through information recording, effective traceability systems, and use of advanced data analysis

Frosch* S., Randrup M. and Frederiksen M.T.

* DTU, Building 221, DK-2800 Kgs. Lyngby, Denmark ; E-mail : sfr@aqua.dtu.dk

Journal of Aquatic Food Product Technology, 2008, 17 (4), p. 387-403 - *Texte en Anglais:*

◆ Analyse

Le règlement CE n° 178/2002 définit les principes généraux d'analyse des risques, le principe de précaution, la responsabilité des opérateurs, le devoir d'alerte en cas de non-conformité et de coopération avec l'autorité compétente, l'obligation de résultats et non plus de moyens, la justification de mesures prises et la traçabilité (article 18 de la section 4 du dit règlement).

Au regard de ce règlement, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005, toute entreprise doit être en mesure d'identifier ses produits, en amont et en aval de son processus de production, et avoir mis en place un système de procédures permettant de remonter l'information rapidement aux autorités compétentes en cas d'alerte sanitaire.

Il est ainsi naturel de réduire la traçabilité à une obligation réglementaire et dans ce cas à une contrainte plutôt qu'un outil d'amélioration continue. Chaque acteur attendant les prérogatives des autres et refusant tout investissement matériel et humain permettant aux acteurs aval d'en récolter les avantages économiques, ne serait-ce qu'en terme logistique. Cependant, comme le montre l'article cité en référence, la mise en œuvre de processus simples et l'investissement matériel d'acquisition des données tout au long de la chaîne logistique, du producteur au distributeur en passant par les transformateurs, permettrait d'obtenir des données de suivi de process et de qualité, amenant à des gains de productivité et donc à une meilleure compétitivité.

Un système de traçabilité peut également être mis en avant comme un argument commercial. Le client final, majoritairement la grande distribution, demandant à ses fournisseurs de leur transmettre toute information de traçabilité, l'acteur équipé ou ayant un système de traçabilité fiable, sera prioritairement référencé.

Le cas illustré, industrie du hareng au Danemark, est généralisable à tout le secteur des produits aquatiques sur le plan international. Ce n'est qu'en mutualisant les solutions, en créant un réseau dense et cohérent de flux d'échanges entre les différents maillons de la filière, depuis les navires jusqu'aux distributeurs, une meilleure compétitivité du secteur pourra être atteinte.

Analyse réalisée par : Beutin C. / AQUIMER